



Conseil de l'École de la FGSE
2023-2024
Mercredi 4 octobre 2023
Résumé du procès-verbal N°63

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du Conseil de l'École du 23 mai 2023 et de son résumé
3. Communications de la Directrice de l'École
4. Communications des représentants étudiant·e·s
5. Retour sur la rentrée académique
6. Présentation des projets de l'École pour l'année académique 2023 -2024
7. Avancée de la réforme du Bachelor
8. Avancée de la réforme du Master en géographie
9. Divers

3. Communications de la Directrice de l'École

- 1) *Poursuite de la mise en œuvre du projet d'anonymisation*

Deux options ont été testées lors de la session d'examens de juin : 1) l'utilisation de l'ordinateur personnel de l'étudiant·e (BYOD) ; 2) le numéro d'immatriculation.

Un bilan de cette expérience pilote a été partagé entre les facultés et la Direction de l'UNIL. Cette dernière n'imposera pas de dispositif particulier. Le BYOD s'est avéré trop gourmand en ressources matérielles et humaines. Le FGSE ne s'orientera pas vers une utilisation massive de ce dispositif. Au contraire, le numéro d'immatriculation est simple à mettre en place aussi bien pour l'étudiant·e, l'enseignant·e que le PAT. C'est ce moyen que la FGSE va favoriser. Les grandes facultés ont exprimé le besoin d'utiliser un numéro simplifié pour faciliter le classement des copies. Des réflexions sont en cours.

4. Communications des représentant·e·s étudiant·e·s

Pas de communication.

5. Retour sur la rentrée académique

Même s'ils ne sont pas encore stabilisés, les effectifs de propédeutique sont en légère baisse. Ce n'est toutefois pas lié à l'organisation du cursus en FGSE car cette tendance s'observe aussi dans les cursus des mêmes domaines des autres universités. Pour les effectifs des masters, on note des disparités entre les orientations d'un master ou entre les masters. Il est difficile cependant d'identifier des tendances.

6. Présentation des projets de l'École pour l'année académique 2023 -2024

Les dossiers qui occuperont l'École cette année sont les suivants :

- 1) L'anonymisation des examens (voir point 3) ;
- 2) La réforme du Bachelor (voir point 7) ;
- 3) La réforme du Master en géographie (voir point 8) et du Master en fondements et pratiques de la durabilité ;
- 4) Le renforcement de la transparence et de l'équité dans la mobilisation des moyens humains dédiés à l'enseignement.



7. Avancée de la réforme du Bachelor

Le processus est bien engagé. Des séances par filières ont été réalisées pour repérer les cours redondants et identifier les compétences de base. Une nouvelle série de séances par orientation aura lieu prochainement pour avancer vers une proposition de plan d'études.

Pour rappel, les objectifs de la réforme sont les suivants :

- 1) Amener plus de lisibilité du cursus
- 2) Amener plus de cohérence interne
- 3) Éviter les lacunes et répétitions et renforcer la progression par domaine
- 4) Renforcer la continuité Bachelor / Master
- 5) Ramener le Bachelor à son niveau avec moins de cours spécialisés
- 6) Renforcer les bases théoriques et méthodologiques (dont les compétences transversales)
- 7) Développer la pratique dans toutes les orientations.

8. Avancée de la réforme du Master en géographie

A la suite de l'auto-évaluation qui a eu lieu il y a trois ans, l'École est intervenue dans le processus de réforme pour apporter son appui. Une feuille de route a été établie par le Bureau de l'École et un groupe de travail a été constitué pour permettre d'avancer sur cette réforme.

Composé de quatre enseignant-e-s du Master et d'un enseignant externe au cursus, le groupe de travail s'est concentré sur la proposition d'une nouvelle structure pour le cursus et sur les compétences disponibles.

Composés de deux parties, les semestres 1 et 2 posent les bases de la formation. La partie 1 (30 ECTS) est constituée de trois modules communs : 1) Fondamentaux (15 ECTS, semestre 1) ; 2) Méthodes (10 ECTS, semestre 1) ; Préparation à la recherche (5 ECTS). La partie 2 (30 ECTS) offre un choix de trois modules thématiques de 15 ECTS chacun parmi lesquels l'étudiant-e devra en retenir deux : 1) Urbanités et enjeux socio-environnementaux ; 2) Société, nature et ressources ; 3) Stratégie d'aménagement durable. Ces trois modules mettent en avant les points forts des enseignant-e-s.

Les trois combinaisons entre les modules thématiques constituent des parcours et des profils qui peuvent mener plus ou moins bien à certains projets de 2^{ème} année où les étudiant-e-s mettront en œuvre les compétences acquises en 1^{ère} année. La deuxième année est composée de trois parties. Pour la partie 3, les étudiant-e-s devront choisir un projet tutoré (15 ECTS) sur les quatre proposés. Conscient qu'il y aura peut-être des disparités au niveau des effectifs, il sera nécessaire de faire le point après deux ou trois ans. La partie 4 est constituée d'un module d'enseignements à choix de 15 ECTS (avec la possibilité de réaliser un stage optionnel). Enfin le mémoire (partie 5) de 30 ECTS clôt le cursus.

Les membres du Conseil de l'École émettent un avis très positif sur ce projet.

9. Divers

Pas de divers.

La prochaine séance est agendée au 23 novembre 2023.

VB / mpg, le 3 novembre 2023